



Le Parc nous informe

Avril 2023

Toits-Ressources Eau, électricité, chaleur

Les toits des bâtiments agricoles peuvent aider les agriculteurs à gagner en autonomie et à s'adapter au dérèglement climatique.

Le Parc du Pilat a exploré le sujet. Il accompagne les agriculteurs du territoire dans la démarche.

Un dispositif a été construit pour les agriculteurs et avec des partenaires locaux. Ce dispositif vise à apporter :

- **Des aides financières ;**
- **Des conseils ;**
- **De l'appui technique ;**
- **De l'information et des formations.**

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

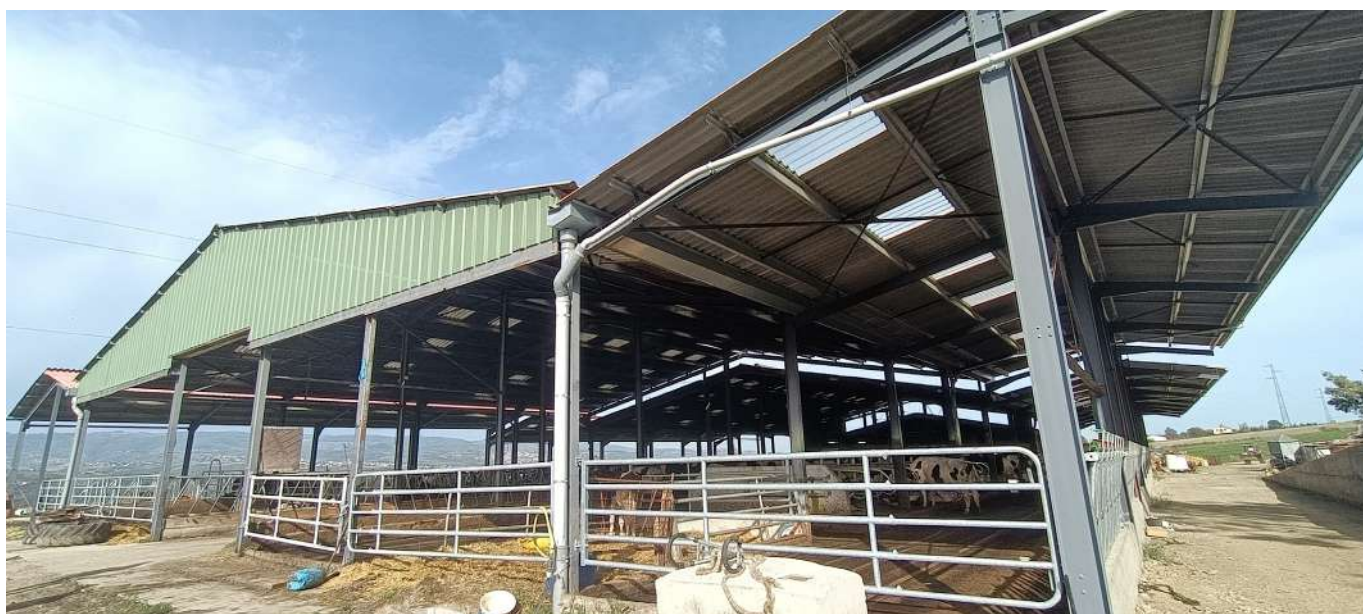
- La Communauté de communes des Monts du Pilat
- La Communauté de communes du Pilat Rhodanien
- Saint-Étienne-Métropole
- Vienne Condrieu Agglomération
- Les Départements de la Loire et du Rhône
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- L'ADDEAR de la Loire
- Les Chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône
- ALTERELEV - Cabinet d'étude indépendant

Afin de calibrer le programme d'actions et d'adapter les aspects financiers avec nos partenaires, le Parc du Pilat s'est donné jusqu'au 15 mai 2023 pour recenser les agriculteurs intéressés par la démarche et identifier leurs besoins.

Envie de valoriser vos toits agricoles ?

Nous vous invitons à répondre au questionnaire accessible via le lien ci-dessous avant le 15 mai 2023 :

<https://framaforms.org/toits-ressources-1680771048>



Des toits de bâtiments agricoles valorisables pour différentes ressources - 27 octobre 2022

VALORISER SES TOITURES

Les toits de bâtiments agricoles peuvent représenter plusieurs centaines de mètres carrés.

En fonction de leur état et de leur configuration, ils peuvent être valorisés de plusieurs manières.

• POUR RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

La pluviométrie varie, selon les secteurs du Pilat, entre 600 et 1 100 mm/an. Répartie de façon hétérogène dans l'année, la pluviométrie reste plutôt stable sur le Pilat malgré les évolutions climatiques. Près de 80 % de l'eau qui s'écoule sur un toit est récupérable.

L'eau de pluie peut ainsi être stockée, traitée (si besoin) et redistribuée, avec pour usages :

- L'abreuvement des animaux, le nettoyage des quais, l'arrosage...
- La constitution d'une réserve d'eau pour la défense contre l'incendie, parfois indispensable autour des bâtiments.

Différents systèmes de récupération et de traitement peuvent s'envisager selon les besoins et les contextes.

La récupération d'eau de pluie permet aussi d'alléger les tensions sur le réseau d'eau potable, fréquentes ces dernières années, et apporte une sécurité supplémentaire pour les éleveurs.

• POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR

Les toitures des bâtiments agricoles peuvent servir (en totalité ou pour partie) à l'installation de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques. En ce cas cela permet au propriétaire de gagner en autonomie sur les volets électricité et/ou chaleur, de revendre de l'énergie, voir d'en faire profiter les voisins proches via des réflexions en cours sur l'«autoconsommation collective».

5 à 10

En moyenne, 5 à 10 m² suffisent pour produire l'eau chaude nécessaire en élevage.

DES PREMIERS PROJETS PROMETTEURS

FORMATION SUR L'ABREUUREMENT

Un groupe de 8 éleveurs du Pilat a suivi une journée technique à St Paul-en-Jarez. Entre apports théoriques et échanges d'expériences, la formation a permis d'aborder les questions des besoins des animaux, de la qualité de l'eau et des aménagements possibles pour récupérer l'eau, la stocker, la traiter et la distribuer. Tout cela pour que le troupeau ait un accès confortable à une quantité et une qualité d'eau suffisante pour sa santé.



Formation abreuvement à Saint-Paul-en-Jarez - 31 janvier 2023

ÉTUDE DE PLUSIEURS FERMES

Des fermes d'élevage volontaires ont bénéficié d'études afin de recenser leurs besoins, leurs questionnements et la faisabilité d'aménagements pour récupérer l'eau de pluie selon les spécificités de leur exploitation.

Par ailleurs, différents projets de production ou récupération de chaleur sont accompagnés dans le Pilat depuis plusieurs années par le Fond Chaleur Territorial de Saint-Etienne Métropole et du Parc du Pilat.



Étude d'exploitation à Farnay - 27 octobre 2022

DES PARTENAIRES PRÊTS À S'ENGAGER....

... POUR ACCOMPAGNER LA CONCEPTION D'AMÉNAGEMENTS SUR CHAQUE FERME

En fonction des besoins, chaque projet peut bénéficier d'un accompagnement individuel en amont des projets dont le coût peut varier entre 1 400 € et 2 200 € selon les besoins.

Le Parc du Pilat a mobilisé un ensemble de partenaires complémentaires pour couvrir techniquement tous les cas de figure :

- pour la récupération d'eau de pluie : Chambres d'Agriculture (42 et 69), Conseils Départementaux (42 et 69) ;
- pour la qualité de l'eau et le traitement : Alterelev - Jérôme Crouzoulon consultant sur l'eau en élevage ;
- pour la production d'électricité : Chambres d'Agriculture (42 et 69) ;
- pour la production de chaleur : Saint-Étienne Métropole et le Parc du Pilat via le fond chaleur territorial ;

Cet accompagnement, animé par le Parc, nécessite aussi l'engagement des exploitations avec un reste à charge probable selon le nombre de dossiers à aider.

En complément, des formations thématiques et journées d'échanges d'expériences seront proposées.

... POUR LES INVESTISSEMENTS

Une fois les projets réfléchis et dimensionnés vient la phase

Conseil Intégration paysagère

Les projets s'appuyant sur la constitution d'une réserve d'eau non enterrée peuvent avoir un impact paysager.

De manière à limiter ces impacts, préserver le patrimoine paysager du Pilat, et intégrer au mieux les ouvrages dans le territoire, le Parc du Pilat aide les agriculteurs à trouver les solutions les plus adaptées au travers d'un appui gratuit.

Conseils Cycle de l'eau

Tout stockage d'eau en amont a une incidence sur l'aval (écoulements plus faibles dans les cours d'eau, infiltration dans le sol diminuée, impact potentiel sur la faune aquatique déjà sous pression,...).

Ces impacts sont aujourd'hui mal connus mais il convient de les avoir en tête dès la phase de conception d'un projet afin de les limiter au mieux. Le Parc du Pilat se propose d'accompagner gratuitement les porteurs de projet sur ce volet spécifique.

d'investissements. Des aides sont disponibles sur le territoire du Pilat. Elles concernent des projets de récupération des eaux pluviales (entre 30 et 40% en fonction des projets) et des projets d'installation de panneaux solaires thermiques (entre 30 et 40 % en fonction des MWh produits).

Ces aides financières ont été recensées par le Parc. Chaque cas étant particulier, n'hésitez pas à nous contacter pour vous orienter !

... AUTOUR D'UN PROGRAMME D'ACTIONS À CALIBRER

Le Parc du Pilat doit aujourd'hui recenser les agriculteurs intéressés pour définir plus précisément les contours des besoins et des interventions (montants financiers à mobiliser).

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire mentionné en page 1.

RESSOURCES TECHNIQUES DISPONIBLES

- **Guide de l'abreuvement.**

Pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et un abreuvement responsable – ASSECC 2022 :
https://www.gdsbfc.org/assets/files/GUIDE_ABREUVEMENT_Final_light.pdf

- **Guide pratique sur la qualité de l'eau d'abreuvement Eau et santé animale**

Editions France Agricole (editions-france-agricole.fr).

- **Formation en ligne**

Quelle eau faire boire aux animaux ? : <https://www.agrilearn.fr/formation/quelle-eau-faire-boire-aux-animaux>

- **Fond chaleur territorial**

Guide des aides pour les collectivités, associations et entreprises (Saint Etienne Métropole et Parc du Pilat) :
<https://www.pilat-ecoacteurs.fr/data/fichiers/file/medias/mailling-17-12-21/f-chaleur>

- **Guide photovoltaïque, les clés de la réussite**

Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes 2020 :
https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/GuidePhotovoltaïque.pdf

Ce programme est construit en partenariat avec



RENSEIGNEMENTS

Parc naturel régional du Pilat

Tél. : 04 74 87 52 01

Adam Gibaud

Chargé de mission Forêt, Eau, Climat
agibaud@parc-naturel-pilat.fr

Caroline Champaille

Chargée de mission agroécologie
cchampaille@parc-naturel-pilat.fr



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

www.parc-naturel-pilat.fr

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

Une action animée avec le soutien financier de :

